

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de novembre 2014 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 3 novembre 2014 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 195-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**DISCOURS DU BUDGET**

**RAPPORT DU MAIRE**

**SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Citoyennes et Citoyens de Saint-Boniface,

En vertu de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter ce rapport avant l'adoption du budget lequel sera adopté à une séance extraordinaire en décembre.

De plus, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus 25,000.00 \$ pour un même fournisseur ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2,000.00 \$ et dont le total excède 25,000.00 \$ pour un même fournisseur.

**1- ÉTATS FINANCIERS 2013**

Selon le rapport de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, l'exercice financier 2013 démontre un surplus de fonctionnement de 100,128 \$.

La dette à long terme assumée par les citoyens est passée de 4,625,330 \$ à 5,458,275 \$ et pour la même période l'actif est passé de 18,316,077 \$ à 19,080,330 \$.

## **SUITE ITEM «DISCOURS DU BUDGET»**

	<b>BUDGET OFFICIEL</b>	<b>RÉALISATIONS</b>
Recettes fonctionnement	4,844,668 \$	5,270,637 \$
Dépenses fonctionnement	4,991,713 \$	4,852,037 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	147,045 \$	318,472 \$
Excédent de fonctionnement	0,000 \$	100,128 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	465,993 \$	566,121 \$

## **2- INDICATION PRÉLIMINAIRE 2014**

### **RÉMUNÉRATION & ALLOCATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2014**

	<b>RÉMUNÉRATION</b>	<b>ALLOCATION</b>	<b>TOTAL</b>
Maire	12,655.39 \$	6,327.79 \$	18,983.18 \$
Conseillers (ères)	4,218.36 \$	2,109.24 \$	6,327.60 \$

### **RÉALISATIONS & TRAVAUX EN 2014**

- La réfection complète des infrastructures d'une section du Boulevard Trudel Ouest (environ 450 mètres) soit l'aqueduc, égout pluvial et sanitaire l'asphaltage pour un montant d'environ 800,000 \$.
- La construction d'un bloc sanitaire au Parc des Synergies.
- Nouveaux espaces disponibles au jardin communautaire et installation d'une remise-abri.
- L'installation de caméra de surveillance pour les terrains de loisirs et bâtiments.
- Le remplacement du pont du Chemin du Lac Héroux.
- Installation d'un nouveau ponceau sur le Chemin Héroux, suite à l'effondrement du ponceau ainsi qu'une partie de la route.
- Remplacement de plusieurs ponceaux sur les chemins de villégiatures et ajout de matériel.
- Acquisition d'une camionnette pour les travaux publics.
- Installation de luminaires de rues de type DEL.

Selon les informations disponibles à ce jour, la compilation des recettes et des dépenses permet d'anticiper un surplus d'un peu plus de 50,000.00 \$ pour l'exercice financier 2014.

## **3- PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017**

### **ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES**

- Bassins de traitement des eaux usées

## **SUITE ITEM «DISCOURS DU BUDGET»**

- Bouclage du réseau d'aqueduc sur le Boulevard Trudel Ouest
- Asphaltage des rues
- Prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Lise
- Réfection du ponceau du Chemin St-Onge
- Réfection des chemins de villégiatures
- Amélioration du drainage en divers endroits
- Équipements pour travaux publics
- Remplacement du système d'éclairage de rue au type DEL
- Remplacement de véhicules et équipements

Le Maire de Saint-Boniface

Claude Caron

### **Rés. 196-14      DISCOURS DU BUDGET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal entérine le discours du budget.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **LISTES DES CONTRATS DE 25,000.00 \$ ET PLUS**

### **Rés. 197-14      DÉPÔT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-St-Louis et résolu que le Conseil municipal entérine le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus 25,000.00 \$ pour un même fournisseur ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2,000.00 \$ et dont le total excède 25,000.00 \$ pour un même fournisseur.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

### **D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Rés. 198-14      DÉPÔT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt, par la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier, tel que requis par l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil municipal soit :

Monsieur Michel Perron, conseiller siège no 5

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 199-14

### ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE RÉGULIÈRE - 6 OCTOBRE 2014

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2014;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 200-14

### APPROBATION

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre de la séance régulières du 6 octobre 2014;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 1,024,646.09 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2014\11**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## CORRESPONDANCE

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 240/10/14 ayant pour objet l'approbation du règlement no 337-2014-01 de la Municipalité de Saint-Boniface intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage no 337» afin d'ajouter l'usage habitation et de prescrire une marge avant dans la zone 405 ainsi qu'un certificat de conformité à cet effet.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 241/10/14 ayant pour objet l'approbation du règlement no 337-2014-02 de la Municipalité de Saint-Boniface intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage no 337» afin d'autoriser les usages de garderie pour enfants et de Centre d'accueil (en vue d'un projet de résidences pour personnes âgées) dans les zones 206 et 207 ainsi qu'un certificat de conformité à cet effet.

## **SUITE ITEM «CORRESPONDANCE»**

De monsieur Mario Samson, Directeur du Service incendie de la Municipalité de Saint-Elie-de-Caxton, une lettre pour informer l'ajout de la municipalité dans leur protocole d'intervention incendie en automatique soit du lundi au vendredi de 6h00 à 18h00 pour un temps indéterminé afin de respecter le schéma de couverture de risque en incendie.

## **ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

Rés. 201-14

### **DÉPÔT**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte, tel que requis en vertu du Code Municipal du Québec, le dépôt sous la cote temporaire ***EFS\LT\2014\11*** des états financiers semestriels par la Secrétaire-Trésorière de la municipalité, madame Maryse Grenier.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **MADAME HÉLÈNE BOURNIVAL**

Rés. 202-14

### **EMBAUCHE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Hélène Bournival à titre de secrétaire de la municipalité à compter du 20 octobre 2014 selon les termes et conditions de travail édictés dans la convention collective des employés municipaux.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Rés. 203-14

### **DÉMARCHES - EMBAUCHE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général, monsieur Jacques Caron, à entreprendre les démarches afin de procéder à l'embauche d'un nouveau Directeur des travaux publics.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Rés. 204-14

### **PAIEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE - ADHÉSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015 et conséquemment autorise le paiement d'un montant de 3,230.47\$ avant taxes concernant la contribution annuelle.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **COUVERTURE D'ASSURANCE**

Rés. 205-14

### **REFOULEMENT D'ÉGOUT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise l'ajout d'un addenda à sa couverture d'assurance fournie par la MMQ (via PMA Assurances) afin d'y ajouter une protection en matière de refoulement des égouts pour une prime annuelle supplémentaire de 5,750 \$.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **TRANSPORT ADAPTÉ - QUOTE-PART 2015**

Rés. 206-14

### **ADHÉSION & AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité au service spécial de transport adapté pour personnes handicapées pour l'année 2015 ainsi que le paiement de la quote-part relative à ce service qui représente un montant approximatif de 11,262 \$ à verser à la Régie de transport en Commun de Shawinigan.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **RÉGIME DE RETRAITE**

Rés. 207-14

### **MODIFICATION**

**ATTENDU QUE** lors de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Boniface au Régime de retraite des employés municipaux du Québec, la cotisation patronale pour le volet «prestations déterminées» était de 5.50%;

**ATTENDU QUE** pour respecter la clause 6.11.-01 de la convention collective, une contribution supplémentaire de 0.50% est versée au volet «cotisations déterminées» permettant ainsi d'atteindre une contribution patronale de 6.0% prévue à la convention collective;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Boniface a reçu un avis l'informant de la hausse de la cotisation de l'employeur passant à 6.75% concernant le volet à «prestations déterminées»;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu qu'à compter du 1er janvier 2015, la cotisation de l'employeur au volet à cotisation déterminée du Régime de retraite des employés municipaux du Québec passe de 0.50% à 0.00%.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Rés. 208-14

### **RECONDUCTION REPRÉSENTANT & RESPONSABLE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal reconduit monsieur le conseiller Louis Lemay à titre de représentant comme élu municipal et monsieur Jacques Tremblay à titre de personne responsable de la Bibliothèque municipale pour représenter la municipalité au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. pour l'année 2015.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **POSTES CANADA**

Rés. 209-14

### **APPUI**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde son appui au maintien de la présence et des heures d'ouverture des bureaux de Postes Canada en régions rurales, car pour être efficace et répondre aux besoins des citoyens, il est nécessaire de maintenir le niveau du service actuel.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

### **TAXE D'ACCISE 2014 À 2018**

Rés. 210-14

### **APPROBATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

## **SUITE ITEM «RÉS. 210-14 - TRAVAUX TAXE D'ACCISE 2014-2018»**

- La municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **PROGRAMME PRIMEAU**

Rés. 211-14

### **DEPÔT DU PROJET «ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - LOT 2»**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet «Assainissement des eaux Lot 2» au programme PIQM - Volet 1.4 le 9 mars 2012, portant le numéro de dossier au MAMOT 556431;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de redéposer le projet au programme d'infrastructures municipales d'eau - PRIMEAU - Volet 1;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de redéposer le projet au programme d'infrastructures municipales d'eau - PRIMEAU - Volet 2;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation du projet «Assainissement des eaux usées - Lot 2» au programme PRIMEAU - Volet 1.

**QUE** la Municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation du projet «Assainissement des eaux usées - Lot 2» au programme PRIMEAU - Volet 2 suite à la conclusion des procédures du Volet 1.

**QUE** le Conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

**QUE** le Conseil municipal autorise la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier, à signer tous documents pour donner effet à cette résolution.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DÉROGATIONS MINEURES**

### **MONSIEUR DENIS LABEL**

Rés. 212-14

### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Denis Lebel visant à augmenter son droit acquis concernant la marge de recul avant pour la galerie existante du bâtiment principal qui est à 1 mètre sur une longueur de 2.74 mètres, mais qui le sera dorénavant sur une longueur de 3.36 mètres de plus prévue à la réglementation municipale en vigueur dans le règlement de zonage no 337 conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de permettre l'agrandissement de la galerie existante qui sera d'une dimension de 6.1 mètres de longueur par 1.5 mètres de largeur au lieu de 2.74 mètres de longueur par 1.5 mètres de largeur pour la propriété sise 1400 Chemin Bellevue.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**



## **SUITE ITEM «DÉROGATIONS MINEURES»**

### **IMMEUBLES EAU-BOIS INC.**

Rés. 213-14

#### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Jean Pinard, arpenteur géomètre pour Les Immeubles Eau-Bois Inc. visant à regrouper les lots nos 4 096 677, 4 096 688, 4 096 718, 4 096 985, 4 096 986, 4 097 188, 4 097 230 et 4 097 534 ayants des droits acquis en un seul lot pour obtenir une superficie maximum de 3,034 mètres carrés au lieu de 4,000 mètres carrés en vigueur pour la superficie des terrains dans le règlement de lotissement no 338 conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 et ainsi permettre la construction d'une maison unifamiliale sur le nouveau numéro de lot 5 592 040 sur le Chemin du Lac des Iles qui sera créé par le regroupement des autres lots mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **MONSIEUR SYLVAIN FILION**

Rés. 214-14

#### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Sylvain Filion visant à autoriser l'utilisation de pieux vrillés assortis d'un mur entourant le vide sanitaire au lieu d'une fondation en bloc de béton ou béton prévue à la réglementation municipale en vigueur pour les fondations des bâtiments principaux dans le règlement de construction no 339 et conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de remédier à un problème de fondation du bâtiment principal situé au 3290 Chemin du Lac.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **PONCEAU CHEMIN ST-ONGE**

Rés. 215-14

#### **MANDAT - DEMANDE MDDELCC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil mandate la Firme GéniCité inc. concernant une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la modification du trajet d'une branche de la rivière Blanche en vue de diminuer le coût des travaux de réfection à venir d'un ponceau du Chemin St-Onge.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **SOUFFLEUSE À NEIGE**

Rés. 216-14

#### **VENTE À L'ENCHÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal, suite à la vente à l'enchère dont l'avis public a

## **SUITE ITEM «RÉS. 216-14 - SOUFFLEUSE À NEIGE»**

été donné le 27 octobre 2014, vend au plus haut enchérisseur, monsieur Yvan Flageol, une souffleuse à neige pour tracteur de soixante-douze (72) pouces de largeur de marque Pronovost pour un montant de 600 \$.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **ÉGOUTS**

Rés. 217-14

### **NETTOYAGE ANNUEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise le nettoyage annuel du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial sur le territoire de la municipalité pour un montant d'environ 15,000.00 \$ en requérant les services de la Compagnie Sanimont.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **AVIS DE MOTION**

### **MODIFICATION RÈGLEMENT NO 449 (SURVEILLANT DÉNEIGEMENT)**

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement modifiant le règlement no 449 concernant les méthodes de surveillance lors des opérations de déneigement.

## **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT AQUEDUC RUE LISE**

Monsieur le conseiller Jean St-Louis donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement concernant le prolongement de l'aqueduc sur la rue Lise.

## **PORTIQUE ADJACENT À LA SALLE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

### **PORTES**

Rés. 218-14

### **ACCEPTATION - SOUMISSIONS**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte les soumissions de Gérard Milette Inc. pour la fourniture des portes concernant les travaux de réfection du portique adjacent à la salle du Club de l'Âge d'Or au montant de 5,629.05 \$ et 3,307.64 \$ avant taxes et autorise la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier à approprier de l'excédent de fonctionnement non affecté un montant équivalent à ces travaux.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**SUITE ITEM «PORTIQUE ADJACENT À LA SALLE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR»**

**CONSTRUCTION**

**SOUSSIONNAIRES**

Construction Marc-André Pellerin : 6,300 \$ (avant taxes)

Construction Daniel Matteau inc. : 7,486 \$ (avant taxes)

Rés. 219-14

**ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de Construction Marc-André Pellerin pour le volet construction concernant les travaux de réfection du portique adjacent à la salle du Club de l'Âge d'Or au montant de 6,300 \$ avant taxes. Cette soumission étant la plus basse conforme et autorise la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier à approprier de l'excédent de fonctionnement non affecté un montant équivalent à ces travaux.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CÉRAMIQUE POUR LE PLANCHER**

**SOUSSIONNAIRES**

Annik Céramik : 4,923 \$ (avant taxes)

Centre de Tapis et Décoration : 5,300 \$ (avant taxes)

Rés. 220-14

**ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission du Centre du Tapis et Décoration pour le volet céramique pour le plancher concernant les travaux de réfection du portique adjacent à la salle du Club de l'Âge d'Or au montant de 5,300 \$ avant taxes. Cette soumission étant la plus basse conforme car l'autre soumissionnaire, Annik Céramik, ne fournissait pas la céramique dans sa soumission et autorise la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier à approprier de l'excédent de fonctionnement non affecté un montant équivalent à ces travaux.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ÉLECTRICITÉ**

Rés. 221-14

**ACCEPTATION - SOUMISSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission des Entreprises Alain Bournival et Fils pour le volet électricité concernant les travaux de réfection du portique adjacent à la salle du Club de l'Âge d'Or au montant de 1,600 \$ avant taxes et autorise la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier à approprier de l'excédent de fonctionnement non affecté un montant équivalent à ces travaux.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **PROJET DE RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE ÂGE D'OR**

Rés. 222-14

### **SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT** que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface est un organisme de petite taille ne disposant pas du fonds de roulement nécessaire à la réalisation d'un projet d'investissement majeur;

**CONSIDÉRANT** la vétusté manifeste du bloc sanitaire et du portique connexes à leur salle de rencontre et par conséquent, la nécessité des travaux d'investissement;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation du bloc sanitaire par les employés municipaux et son utilisation occasionnelle via la location de salles par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des résolutions numéros 91-14 et 169-14 des avances de subvention de 60,000 \$ et 32,000 \$ ont déjà été versées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu :

**QUE** le Conseil municipal accorde une subvention au Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface pour un montant de quatre-vingt-quinze mille cinq cent douze dollars (95,512 \$) correspondant à sa contribution finale à la phase 2 du projet et conséquemment convertit les avances de subventions antérieures en subvention et autorise le versement du montant de 3,512 \$ résiduel.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **POLITIQUE FAMILLES-AÎNÉS**

Rés. 223-14

### **ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer aux aînés et aux familles un milieu de vie de qualité;

**CONSIDÉRANT** la démarche entamée depuis plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT** le travail effectué par le Comité Familles-Aînés de la Municipalité de Saint-Boniface;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que la Municipalité de Saint-Boniface adopte la politique familiale incluant la démarche «*Municipalité amie des aînés*» et son plan d'action d'une durée de trois (3) ans et que monsieur le conseiller Jonathan Pilon soit reconduit comme responsable pour le suivi à la mise en œuvre de celle-ci.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **VARIA**

#### **• ORGANISME**

Rés. 224-14

### **AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de :

- 300.00 \$ au CACI de Saint-Boniface qui se définit comme suit, soit 50.00 \$ de produits d'entretien et 250.00 \$ pour le soutien de l'organisme pour l'année 2014.

**SUITE ITEM «VARIA/ORGANISMES»**

- 1,700.00 \$ à l'ensemble des regroupements scouts soit le 15e Groupe pour les seize (16) camps à venir en 2015.
- 2,200.00 \$ au 15e Groupe des Scouts de Saint-Boniface pour les cinquante-cinq (55) jeunes inscrits pour l'année financière 2015, soit 40.00 \$ par jeune.
- 250.00 \$ au Club de Patinage Artistique de Saint-Boniface pour les aider à défrayer les coûts de leur activité de financement, soit une dégustation de bière et saucisses qui se tiendra le 8 novembre 2014.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 225-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-Trésorière